

MAIRIE de 42430 CHERIER

Téléphone et télécopie 0477 63 14 67

mail : mairie.cherier@gmail.com

site internet : cherier.fr

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 OCTOBRE 2016

Le conseil municipal, réuni au complet, a pris les décisions suivantes :

► **Reconstruction des locaux techniques** : après présentation des différents projets que l'architecte a préparés suite à la rencontre du 15 octobre, le conseil adopte une solution en trois points :

1°) reconstruction du gros œuvre du bâtiment incendié à l'identique, mais en prévoyant d'aménager un logement locatif dans ce bâtiment, qui sera mieux compatible avec l'utilisation du reste de l'immeuble de la mairie, bâtiment de caractère et bien situé pour une habitation.

2°) construction d'un atelier/garage/dépôt neuf de 16 X 8 m sur le terre-plein de la salle des fêtes en pied de talus côté pelouse, de type ossature bois, couvert en tuile avec bardage bois pour s'assortir au reste du bâti du secteur (Résidence Félix), permettant d'avoir un local de plain pied où on puisse rentrer avec les véhicules communaux pour l'entretien et réparations et où serait aussi prévu un local fermé pour entreposer le matériel du Foyer Rural pour les festivités. Un estimatif est établi à hauteur de 45 000€ ht, soit l'équivalent de l'indemnité de l'assurance pour l'ancien bâtiment.

3°) aménagement d'un logement F4 de 110m² à l'étage du bâtiment derrière la mairie, avec 2 garages au rez-de-chaussée (un pour chaque locataire de la mairie), les travaux de gros œuvre et d'aménagement étant évalués à 130 000€ qui pourraient être financés par un emprunt en posant comme principe, comme pour les précédents logements locatifs créés par la commune, que les loyers couvrent entièrement les annuités afin de n'ajouter aucune charge au budget communal. Les détails de l'aménagement seront discutés lors d'une autre réunion fixée au 4 novembre à 20 heures.

► **Aménagement d'un city-stade** : le budget maximum défini à la précédente réunion (35 000€), après reconsultation de l'entreprise roannaise ESA dont le 1er devis avait été retenu, pourrait s'adapter à un terrain classique de 24 X 12m, alors que nous avons fait chiffrer un 28 X 15m correspondant au terrain de tennis actuel ; sinon, en gardant les dimensions 28 X 15m, on pourrait rester dans le budget en retenant une structure métallique plus légère et une lisse de moins et en faisant la pose par nous-mêmes. Le conseil municipal retient la solution d'un terrain de 12 X 24m, ce qui correspond aux terrains classiques (par exemple Saint Alban les Eaux) et permettrait de laisser une surface disponible à proximité de la salle des fêtes pour les repas en plein-air de la fête patronale par exemple. Une autre entreprise a également été reconsultée sur un terrain plus petit pour s'assurer que ESA reste le mieux-disant, ce qui est bien le cas puisque un terrain de 12 x 22m (soit 24 m² de moins) a été chiffré à 36 265€ et avec des matériaux moins solides, par le principal concurrent. Par ailleurs, M. le maire propose de faire tout ou partie de la pose en mobilisant les parents d'élèves et conseillers municipaux volontaires lors d'un samedi après-midi convivial, ce qui permettrait aussi de faire baisser encore le coût final. A voir avec l'entreprise ce qu'il est envisageable de déléguer et la moins-value correspondante. Décision finale à la prochaine réunion, l'entreprise n'ayant plus que début 2017 comme créneau disponible dans son planning.

► **Inscriptions au contrat ruralité** proposé par la Région ARA :

Parmi les actions subventionnables par la Région, nous pourrions prétendre à une aide pour l'aménagement du logement locatif (action : revitalisation des bourgs, rénovation de l'habitat) et pour le city-stade (action : cohésion sociale, développement sportif) . Le conseil municipal inscrit ces deux opérations, à condition que les contraintes de délai ne nous obligent pas à repousser encore davantage leur réalisation. Quant à l'extension du cimetière, à l'étude actuellement, on vise plutôt une aide de l'Etat par le biais de la Dotation des Territoires Ruraux en janvier prochain.

► **Cérémonies de Novembre** : organisation des différentes cérémonies du mois :

- vendredi 11 novembre : cérémonie au Monument aux Morts à 11H30, dépôt d'une gerbe, suivi du vin d'honneur offerts par la municipalité à 12 heures. Invitation transmise aux élèves de l'école.
- jeudi 17 novembre : visite de M. Bonne, Président du Conseil Général, à 9H30, pour la signature du contrat C.O.C.S. et visite des locaux du vestiaire.
- vendredi 25 novembre : Jean Bartholin et Violette Auberger, conseillers départementaux, réunissent à la salle des fêtes des Moulins les 50 maires de leur canton pour leur transmettre les nouvelles modalités des aides du Département.
- dimanche 27 novembre : la traditionnelle fête de la Ste Catherine, où l'on accueille les nouveaux habitants et bébés de l'année, sera couplée cette année avec celle de notre nouvelle centenaire et aussi une invitation aux 21 "facteurs" bénévoles qui distribuent chaque mois le bulletin municipal et recevront aussi un petit cadeau de remerciement. Toute la population est conviée à la salle des fêtes à 10H30.

► **Questions diverses** :

*Intervention de l'animatrice du centre de loisirs (A.L.S.H.) pour les activités périscolaires prévue en janvier/février à raison de 1H30 par classe et par semaine.

* report à la prochaine réunion de la question des travaux sur chemins ruraux des Pras.

* intervention auprès du forestier responsable des travaux du Bois des Fayolles pour rétablir le passage sur le chemin.

* modification de la date pour le prochain conseil municipal qui se tiendra le vendredi 2/12 au lieu du 25/11.